

Données numériques du Plan Local d'Urbanisme de Paris

Plafond des hauteurs

Cette couche fait partie des données numériques du Plan Local d'Urbanisme de Paris. Ces données sont utilisées pour réaliser les documents graphiques et les tableaux annexes du règlement.

Nom de la couche : plub_hauteur

Géométrie : Surfaces

Contenu : Le plan « E – Plan général des hauteurs » des documents graphiques du règlement fixe la hauteur plafond, mesurée à partir de la surface de nivellement de l'îlot, que toute construction doit respecter dans les zones urbaines du PLU. Cette hauteur plafond est indiquée en mètre par la légende du plan. Les valeurs possibles sont : 18m, 25m, 31m et 37m. En fonction de l'emplacement de la construction, d'autres règles peuvent également s'appliquer et limiter sa hauteur à une valeur inférieure à la hauteur plafond.

Cette couche contient une partition des zones urbaines selon la hauteur plafond et l'arrondissement.

Documents du PLU : Ces données apparaissent sur le plan « E – Plan des hauteurs ».

Hauteur plafond en mètre

18 25 31 37

Actualité : Dernière modification le 20/11/2024 – Approbation du PLU bioclimatique.

Précision : Plans au 1/12500.

Champs de la table associée :

- n_sq_ca : numéro de l'arrondissement.
- hauteur : hauteur plafond en mètre.